



Motion relative à la qualité des études de médecine vétérinaire

Votée le 12.03.2016 à Louvain-la-Neuve

I. Introduction

La Fédération des Étudiants et Étudiantes Francophones (FEF) milite depuis de nombreuses années pour un enseignement démocratique et émancipateur. C'est donc naturellement qu'elle s'inquiète de la problématique de la qualité des études de médecine vétérinaire.

La problématique est clairement liée au manque de financement en Fédération Wallonie-Bruxelles et à la politique de sélection menée dans nos pays voisins, principalement la France.

Cette note est issue d'un travail de réflexion mené avec les délégués étudiants des facultés des universités affiliées à la FEF qui organisent des études de médecine vétérinaire. Elle se base notamment sur les positions prises par les étudiants en médecine vétérinaire, réunis en assemblées générales. Différentes assemblées générales ont en effet été organisées au deuxième quadrimestre de l'année académique 2014-2015 pour informer et laisser place à la liberté d'expression des étudiants en sciences vétérinaires (soit les premiers concernés), débouchant ainsi sur une position contre toute forme de sélection de l'AGE¹, l'AGL/BDEsciences², le BEA/BEM³ et la FEF.

II. Rétroactes

La formation en médecine vétérinaire est organisée à l'UCL, l'ULB, l'UNamur et l'ULg pour le bachelier, mais seule l'ULg prévoit un cursus en master pour la Belgique francophone. La seule faculté complète de médecine vétérinaire organisait ses cours jusqu'en 1991 à Cureghem (Bruxelles). Elle a ensuite déménagé à Liège, éloignant ses installations des bassins d'animaux de l'Ouest de la Belgique francophone⁴.

Depuis une dizaine d'années, la faculté de médecine vétérinaire (FMV) de Liège sort dans la presse pour témoigner d'un réel problème des moyens (encadrement, infrastructures, cas cliniques) disponibles pour assurer une formation de qualité aux étudiants. Dans le contexte d'un dé-financement de l'enseignement supérieur et d'accroissement du nombre d'étudiants, notamment de nationalité française, la FMV a toujours plaidé pour la réduction du nombre d'étudiants en master, par le biais d'une sélection des étudiants.

¹ 29 Avril Assemblée Générale à Namur

² 27 Avril Assemblée Générale à Louvain-la-Neuve

³ 5 Mai Assemblée Générale à Bruxelles

⁴ <http://www.fef.be/2015/05/vete-abattage-a-lentree/>

De 2003 à 2006, elle l'a obtenu et un concours à l'entrée des études en médecine vétérinaire a été instauré. Ce filtre a conduit à ce que moins de 15% des étudiants ayant réussi le concours étaient Belges, ce qui créa un risque important de pénurie de vétérinaires en Belgique, et donc un grave danger sur la santé publique. Ce concours a donc été supprimé en 2006 et remplacé par un quota d'étudiants non-résidents à l'entrée. Le décret non-résidents (2006) impose une limite de 30% d'étudiants non-résidents en bloc 1 et un tirage au sort si le nombre de candidats dépasse ce pourcentage.

Cependant, l'augmentation de la population étudiante suite à la suppression du concours en 2006 a suscité de nombreuses pressions des académiques de l'ULg pour demander la réinstauration d'une sélection à l'entrée. Prenant acte de la situation alarmante, le ministre Marcourt a, en 2015, réduit le pourcentage de non-résidents de 30 à 20 en médecine vétérinaire exclusivement afin de diminuer la pression mise sur la faculté de médecine vétérinaire de l'ULg⁵. Il a également, en concertation avec la FMV, décidé de débloquer 24 millions d'euros (18 millions d'euros d'argent public à quoi s'ajoutent 6 millions d'euros financés par le budget ordinaire de l'ULg) afin d'agrandir et rénover la clinique universitaire vétérinaire et ainsi répondre aux exigences de qualité de l'Association des établissements d'enseignement en vétérinaire (AEEEV). Enfin, il a promis des pistes plus concrètes qu'il avancerait durant l'année académique 2015-2016 après concertation avec les différents acteurs⁶. L'objectif étant de travailler à la qualité de la formation malgré le fait que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter.

L'enjeu de cette note est de proposer des solutions qui permettent d'assurer une formation de qualité à l'ensemble des étudiants dans un objectif de santé publique, tant à l'échelle belge qu'à l'échelle européenne. En effet, cette problématique de médecine vétérinaire s'inscrit dans un cadre tantôt européen, fondé sur le principe de la libre circulation des personnes (travailleurs et étudiants) et services, tantôt national, caractérisé par une pénurie de praticiens dans certaines régions du sud du pays⁷.

Ainsi, par cette position, la FEF tient à faire parvenir l'avis des étudiants qu'elle représente et rappeler l'importance des conséquences qu'auront les décisions prises sur les étudiants et donc les futurs professionnels en médecine vétérinaire.

⁵ Par l'Article 15 du décret du 09-07-2015 de la Communauté française relatif aux études de sciences médicales et dentaires

http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/41705_000.pdf

⁶ http://enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=11983&do_check

⁷ Statistiques 2012 de l'union des professions libérales : <http://www.unplib.be/content/download/29474/566917/file/UNPLIB-Statistiques-2012.pdf>

III. Les arguments avancés en soutien d'une sélection

Les raisons invoquées pour une limitation du nombre d'étudiants en master sont au nombre de quatre :

1. Perte de l'accréditation AEEEEV

L'ULg est liée à un organisme privé européen, l'AEEEEV (Association des établissements d'enseignement en vétérinaire). Cet organisme délivre des certificats de qualité aux différentes facultés organisant la médecine vétérinaire dans l'Union européenne, sur base de ratios (du genre : combien d'assistants par étudiants). La diminution de la qualité des études et l'inadéquation des moyens par rapport au nombre d'étudiants en Master entraînera la perte de l'accréditation AEEEEV, ce qui aurait un impact sur la réputation de la faculté de médecine vétérinaire de l'ULg et la reconnaissance du diplôme en dehors du territoire belge. L'urgence dans laquelle l'ULg pousse les autres établissements vient du fait que la prochaine visite de l'AEEEEV est prévue pour 2017.

2. Problème d'infrastructure, d'encadrants et de sécurité

Le manque d'infrastructures et d'encadrement exposerait les animaux, ainsi que les étudiants et le personnel qui les traitent, à des dangers, notamment corporels.

3. Un manque de cas cliniques permettant aux étudiants de s'exercer

Cette raison est particulière aux études vétérinaires : en master particulièrement, il faut pouvoir s'exercer sur des animaux, et il faut donc disposer d'assez d'animaux... Et depuis le déménagement de la clinique vétérinaire en 1991, leur nombre a chuté.

4. Une pléthore de vétérinaires en activité créant un amoindrissement des perspectives d'emploi à la sortie des études

Le marché de l'emploi est saturé, et former trop d'étudiants dans une des filières les plus onéreuses pour la collectivité publique serait un gaspillage d'argent.

IV. La réalité de la problématique

La complexité de la problématique amène à devoir se pencher en détail sur les quatre arguments présentés ci-dessus :

1. L'accréditation AEEEEV ne conditionne ni la validité des diplômes ni leur reconnaissance dans un État membre de l'Union européenne

L'AEEEEV n'est pas un organisme gouvernemental, encore moins un organisme d'homologation⁸. Elle est donc une organisation privée qui se donne le rôle d'accréditer la qualité des facultés vétérinaires européennes. Elle délivre donc des labels de qualité aux écoles organisant des études de médecine vétérinaire, mais n'a pas le pouvoir de certifier la reconnaissance du diplôme de médecin vétérinaire dans l'Union européenne. La reconnaissance du diplôme est organisée par les directives 2005/36/CE et 2013/55/UE, qui prévoient des critères spécifiquement définis. Si ces critères sont respectés, la reconnaissance est automatique. L'accréditation accordée par l'AEEEEV n'a donc pas de conséquences légales¹⁰! La décision de labelliser une université ou non n'a juridiquement aucun impact sur la validité du diplôme dans l'Union européenne et ne semble n'avoir pas d'impact dans la vie professionnelle d'un vétérinaire.

2. Le manque d'infrastructure et d'encadrement est alarmant mais a reçu une réponse par l'allocation à la FMV de 24 millions d'euros en 2014 et 400 000 euros en 2015

Au vu de la situation préoccupante, la FMV a incité le ministre Marcourt à débloquer 24 millions d'euros en février 2014 pour la construction d'une nouvelle clinique vétérinaire universitaire pour petits animaux, prévue pour 2018. Quant à l'encadrement, une enveloppe spécifique a été allouée pour l'engagement d'assistants supplémentaires pour la FMV en 2015. La situation reste cependant critique, comme dans le reste de l'enseignement supérieur.

3. La carence de cas cliniques est une réalité mais concerne principalement les petits animaux

Selon le dernier rapport de l'AEEEEV datant de 2009, le manque de petits animaux était particulièrement criant. Cependant, aucune étude n'a été réalisée pour objectiver ce manque. La nouvelle clinique vétérinaire universitaire qui sera construite d'ici 2018 devrait permettre d'améliorer l'accueil des petits animaux. Une mesure qui soulagera la faculté, mais ne résoudra cependant pas complètement le problème (notamment concernant la question des cas cliniques, les animaux porteurs de maladies).

4. Une profession en pénurie dans certaines régions du pays

Le dernier argument est relatif aux perspectives d'emploi. L'ULg argumente que le besoin de vétérinaire se chiffre à plus ou moins 50 vétérinaires par an pour le territoire de la Belgique francophone, mais qu'elle en diplômé plus de 300. Dans les 300 diplômés, une majorité est cependant constituée de non-résidents, dont la plupart retournent ensuite résider en France. Il est enfin à noter qu'aucun cadastre de l'activité des médecins

⁸ Slide 4 - http://www.eaeev.org/fileadmin/downloads/publications/Foz_do_lguacu_ppt_Niebauer_rev.pdf

vétérinaires n'existe pour la Belgique, et que dans un contexte européen de libre circulation des personnes et services, il serait malaisé de définir des quotas par formation, quand bien même l'on se situerait dans une vision adéquationniste des études, ce qui n'est pas la vision de l'enseignement supérieur définie par la FEF.

Les arguments pointés concernant le problème de la qualité des études en médecine vétérinaire sont donc à relativiser, même si ce problème ne doit pas être minimisé.

V. Les solutions

La solution avancée par la FMV est donc une réduction du nombre d'étudiants en master, par la mise en place d'un filtre sous la forme d'un concours.

D'emblée, il convient de souligner le caractère antisocial d'un concours à l'entrée, considérant que l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles comme étant l'un des plus inégalitaires⁹ d'Europe. Par ailleurs, de nombreuses études ont pointé l'absence de prédictibilité des méthodes de sélection à l'entrée.

Quant au concours en fin de premier bloc, la FEF est en droit de s'inquiéter des impacts qu'il pourrait avoir sur la solidarité entre les étudiants et étudiantes, comme cela a déjà été démontré dans le passé. De plus ce concours en fin de première resterait antisocial: les étudiants issus des classes les moins aisées, non seulement ne peuvent pas avoir accès à certains services payant d'aide à la réussite, mais peuvent aussi être amenés à travailler pour financer leurs études. De manière générale, ces étudiants-là ont alors souvent une situation plus compliquée ajoutant une difficulté supplémentaire à un filtre déjà sévère en soi.

Par ailleurs, nous constatons à l'heure actuelle une pénurie de vétérinaires en milieu rural¹⁰, la priorité est avant tout de remédier à ce manque en poussant les étudiants à s'orienter dans la filière rurale plutôt que citadine. Or un concours diminuera le nombre des étudiants dans chacune des filières, y compris celle en pénurie, aggravant de facto ce problème. De plus, la situation des étudiants non-résidents et leur habitude à un système similaire peut entraîner que ceux-ci aient plus de facilités à réussir un concours en fin de Bac 1. Cela induirait donc une part plus importante de non-résidents par rapport aux étudiants résidents. Étant donné que la grande majorité des non-résidents retournent dans

⁹ <http://www.skolo.org/spip.php?article1656>

¹⁰ Statistiques 2012 de l'union des professions libérales : <http://www.unplib.be/content/download/29474/566917/file/UNPLIB-Statistiques-2012.pdf>

leur pays d'origine pour exercer une fois diplômé, cela diminuera le nombre de vétérinaires pour la Belgique, et ce y compris de vétérinaires ruraux !

La FEF propose donc des mesures alternatives pour faire face à ces problèmes, convaincue qu'une sortie du problème n'est pas incompatible avec un enseignement de qualité, accessible et démocratique. L'ensemble des solutions développées ci-dessous doivent être entendues comme formant un tout, un paquet de "solutions" qui doivent être mises parallèlement en œuvre. Elles sont de deux types : tantôt celles qui tiennent compte des particularités propres aux études de médecine vétérinaire et aux infrastructures mises à disposition des étudiants notamment à la faculté de l'Université de Liège ; tantôt elles tendent à résoudre des problèmes structurels touchant l'enseignement supérieur dans sa globalité.

1. Solutions propres à la médecine vétérinaire

- *Remodelage du Master*

L'ensemble des acteurs constate aujourd'hui que le système mis en place pour les études en médecine vétérinaire n'est plus suffisamment efficace pour garantir des études de qualités et avec des critères de sécurité et de bien-être suffisant, pour les animaux (et donc pour l'industrie alimentaire) mais aussi pour les étudiants et étudiantes. C'est pourquoi la FEF estime que la façon dont fonctionne actuellement le master n'est plus viable et demande à ce que ce dernier soit totalement revu afin de s'adapter à l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes tout en conservant des critères de qualité ambitieux et assurant la sécurité de tous. Actuellement, le master en médecine vétérinaire se déroule en trois années à l'issue desquelles le diplôme est considéré comme professionnalisant et donc doit s'engager sur le marché du travail sur base unique des acquis du master. La proposition de la FEF consiste à réduire la durée du master à la faculté vétérinaire de l'Ulg à deux années. Cependant, une fois le master théorique terminé, cela ne suffirait plus pour accéder à la profession de vétérinaire. Il faudrait alors suivre un stage pratique de deux ans – principalement chez des professionnels – avant d'être reconnu comme formé pour exercer.

Dans ce système, la grande majorité des cas cliniques ne seraient plus réalisés durant le master théorique mais dans le stage. Durant le master, l'étudiant étudiera de manière approfondie le métier sous son angle théorique. Cependant, l'étudiant ne peut débiter son stage pratique sans avoir appris comment approcher un animal vivant. C'est pourquoi le master garderait une part de pratique pour soutenir la théorie. Une partie serait purement illustrative- partie dans laquelle prendront place les animaux mannequins tels que décrits ultérieurement dans la note- et une autre partie servirait à apprendre le contact

avec les animaux et les gestes de base envers ceux-ci afin que le stage puisse se dérouler sans que l'apprentissage le plus basique ne soit à faire.

Lors du stage de deux ans, l'étudiant suivrait principalement un professionnel vétérinaire qui le formerait à son futur métier. L'étudiant accompagnerait le professionnel, l'aiderait dans sa pratique et gérerait des cas cliniques sous sa supervision. Cela permettrait non seulement d'amener à l'étudiant les compétences pratiques actuellement assimilées en master mais aussi d'apprendre de manière beaucoup plus approfondie que dans le système actuel les compétences de contact tant avec l'humain qu'avec l'animal pour lesquelles il est plus difficile de se préparer dans un parcours classique. Autrement dit, cela permettrait à l'étudiant de commencer à exercer son métier avant de se lancer seul.

La FEF pense aussi que, si la plus grande part de ce stage se déroulerait chez un professionnel, quelques mois de la formation du stage pourraient être conservés aux cliniques vétérinaires de l'université de Liège. En effet, la Fédération estime que l'intégration dans le stage du travail clinique apporterait une plus-value à la formation du futur vétérinaire tout en variant celle-ci. La clinique vétérinaire garderait un rôle d'enseignement non seulement en accueillant la pratique de base du master mais aussi en formant simultanément jusqu'à une centaine de jeunes diplômés durant leur stage. Il semble cependant important à la FEF que la part du stage chez un professionnel soit continue afin d'en faciliter le bon déroulement. Il serait aussi intéressant pour la FEF que l'étudiant puisse remettre son mémoire en fin de stage et ainsi profiter du temps et des compétences obtenues lors de celui-ci pour réaliser le meilleur mémoire possible.

De plus, le stage ne peut s'envisager que s'il est correctement rémunéré durant toute sa durée et avec la certitude que le nombre de places sera suffisant. Pour cela, le financement de la rémunération ne doit pas nuire au nombre de maîtres de stage et donc ne doit pas être supporté par ces derniers. Le financement de la rémunération se doit d'être public. Les étudiants doivent également garder **le statut d'étudiant**. Cela est d'autant plus important qu'un diplôme final devra être donné à la fin du stage afin de pouvoir respecter les conditions de qualité du diplôme imposées par les directives européennes 2005/36/CE et 2013/53/UE. De plus, le suivi de l'université sur le stage se doit d'être réel afin de s'assurer de la qualité du stage. Sur la question du minerval pendant le stage, la FEF pense qu'il faut s'inspirer des autres études présentant un mécanisme similaire. Dans ce cas, un minerval complet ne serait payé que la première année de stage. Durant la seconde année de stage, l'étudiant ne devrait assumer qu'un faible coût administratif.

La FEF a également conscience qu'une telle réforme ne touchera pas que les étudiants mais aura aussi un impact chez l'ensemble des acteurs de la profession qui prendront pour beaucoup une part active dans la formation des futurs vétérinaires. Le stage ne doit pas constituer une charge pour le professionnel mais, au contraire, cela doit être pour ce dernier non seulement une expérience professionnelle mais surtout un atout et une aide dans le cadre de son métier. Cependant, la Fédération Wallonie-Bruxelles se devra- avec

l'Ordre des médecins vétérinaires, qui remettra par conséquent l'autorisation d'exercer à l'issue du stage- d'inciter les professionnels à s'inscrire comme maîtres de stage. Néanmoins, il est également important afin d'assurer la qualité du stage que l'accès au statut de maître de stage soit soumis à des critères minimaux, par exemple concernant l'expérience, mais sans que ces critères ne deviennent un frein pour le professionnel.

Nous obtiendrons alors un **bac théorique** suivi d'un **master spécialisant** complété par un **stage professionnalisant**.

S'il est reconnu par tous les acteurs que le système d'enseignement en médecine vétérinaire actuel ne fonctionne plus, les solutions proposées par les différents acteurs ne visaient jusqu'ici principalement la conservation du système en adaptant de force la réalité actuelle. Dans cette vision, un choix cornélien était imposé: sacrifier le libre accès à ces études ou sacrifier la qualité de l'enseignement. La FEF, en préférant adapter le système et remodeler le master veut permettre de conserver à la fois ce libre accès aux études et la qualité de la formation. En effet, parmi les causes du problème, la principale était le manque de cas cliniques, d'animaux malades, par rapport au nombre d'étudiants. Or en créant un système de stage, les étudiants le passeront chez le maître de stage le plus proche de leur domicile - économisant par là pour beaucoup un an de kot à Liège. Ils se répartiront donc sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ainsi auront accès à un bassin d'animaux malades beaucoup plus large. Des partenariats avec l'étranger sont également envisageables pour que certains, particulièrement les non-résidents, réalisent leur stage dans d'autres pays. De plus, la FEF veut plus que des critères minimaux de qualité: c'est pourquoi, si, dans cette hypothèse, la théorie reste assimilée par groupe important lors des cours magistraux, la grande majorité des cas pratiques dans le système proposé seraient encadrés de manière beaucoup plus personnalisée que ce que l'on pourrait obtenir en maintenant le système actuel.

La problématique serait alors résolue sans qu'il n'ait été nécessaire de diminuer le nombre d'étudiants. Ainsi toute forme de sélection en deviendrait inutile. Les objectifs de qualité et d'accessibilité des études en médecine vétérinaire, importants pour la FEF, seraient alors tout du moins maintenus.

- **Masters alternatifs**

La FEF estime également intéressante la piste de l'ouverture de **masters alternatifs**. L'objectif de cette solution est d'offrir aux étudiants sortant du premier cycle de leurs études en médecine vétérinaire (baccalauréat) des alternatives au master en médecine vétérinaire classique et ainsi, par voie de conséquence, diminuer la pression exercée sur la faculté vétérinaire de l'Université de Liège. Si l'augmentation de choix de master ne peut qu'être approuvée par la FEF, celle-ci s'inquiète cependant qu'un concours soit installé

dans le futur pour accéder aux masters les plus demandés par les étudiants et en particulier celui de médecine vétérinaire classique. L'orientation de l'étudiant doit pour la Fédération rester tout au long des études un choix et non une obligation.

- **Réalisation d'animaux-mannequins ultras-réalistes**

En médecine humaine, certains travaux pratiques sont réalisés sur des mannequins réutilisables. La FEF demande que ce concept soit étudié pour voir s'il peut être repris pour la médecine vétérinaire, afin de répondre à la problématique de la pénurie d'animaux. Cela permettrait donc de remédier à la situation de pénurie et sur un plus long terme le coût d'entretien des animaux vivants. Il est néanmoins important de préciser qu'un mannequin n'est pas équivalent à un animal vivant –dont la réaction est parfois imprévisible- et ne servirait que pour apprendre certains gestes précis, souvent répétitifs.

- **Augmentation du nombre d'assistants**

Un plus grand nombre d'assistants permettrait, en effet d'augmenter le nombre de groupe de travaux pratiques et ainsi réduire le nombre d'étudiants autour d'un même animal. Cela entre également dans le cadre d'un refinancement de l'enseignement supérieur.

2. Solutions liées à l'enseignement supérieur en général

La FEF avance également plusieurs pistes qui ne sont pas propres à la problématique des études en médecine vétérinaire. En effet, cette dernière est également symptomatique d'un mal-être général de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est donc nécessaire d'apporter une solution globale non seulement afin d'assurer la qualité des études en médecine vétérinaire mais aussi la qualité de l'ensemble de l'enseignement supérieur francophone de Belgique.

- **Un refinancement public de l'enseignement supérieur**

Pour pallier aux problèmes récurrents d'infrastructures et d'encadrement, un refinancement public substantiel de l'enseignement est nécessaire. Des moyens publics suffisants doivent permettre d'embaucher de nouveaux encadrants et de fournir des infrastructures de qualité ainsi que d'assurer un enseignement de qualité et accessible. Malgré le refinancement détaillé début 2016, les besoins restent criants dans l'ensemble de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet ce

refinancement ne suffit ni à correspondre aux besoins actuels ni à compenser les mesures d'austérités qui ont pu toucher l'enseignement.

- **Création d'un service d'orientation publique**

La FEF constate qu'un des problèmes dans notre enseignement est le nombre trop important d'étudiants qui ont du mal à trouver les études qui leur conviennent. Cela a bien sûr un coût pour la collectivité mais aussi un coût pour les étudiants et étudiantes eux-mêmes ou ceux dont ils sont à charge – coût tant financier qu'en termes de temps. La FEF demande donc la mise en place d'un service d'orientation systématique à l'intention des rhétoriciens. Ce centre permettra d'apporter une réflexion critique auprès de l'étudiant. Ce service se doit donc d'être public afin de permettre une objectivité indépendante de toute considération financière. En effet, le système de financement par enveloppe fermée entraîne pour les établissements la nécessité d'accueillir le plus d'étudiants possible dans un but lucratif créant ainsi un marketing autour de l'étudiant; marketing qui n'est pas toujours objectif par rapport aux besoins de l'étudiant.

Dans le contexte particulier de vétérinaire, ce service serait d'autant plus utile dans le cadre de la mise en place des masters alternatifs. Une meilleure orientation et une aide à celle-ci permettront de s'assurer que ces nouveaux masters constituent bien un choix pour les étudiants et non une obligation.

- **Un fonds européen « Bologne »**

Depuis l'instauration des directives de Bologne, les étudiants et les professionnels sont assurés d'une liberté d'exercer et de circuler au sein de l'Union Européenne. Cependant, aucune disposition ne prévoit de moyens financiers suffisants pour la formation d'un grand nombre d'étudiants de pays voisins. Pour la Fédération des Étudiants et Étudiantes Francophones, il est indispensable qu'un mécanisme de solidarité interétatique soit mis en place pour s'assurer que les pays de l'Union n'aient plus à assumer le surcoût phénoménal actuel entraîné par la lacune du décret.

- **Une remise en question de la sélection au niveau européen**

La situation des étudiants non-résidents est totalement inacceptable. Les systèmes de concours, notamment en France, rendent l'accès à la profession plus difficile, obligeant les étudiants français désirant accomplir leur projet de vie à s'expatrier en Belgique. Non seulement cela nuit à la qualité de notre enseignement par un afflux trop important mais

en plus, cela nuit aux étudiants des pays européens imposant une sélection. En effet, de nombreux étudiants se voient forcés de s'expatrier ; les conséquences humaines et financières sont importantes. Il convient de rappeler à ces pays dont sont issus les étudiants non-résidents non seulement que la Belgique n'est pas destinée à externaliser la formation de leurs professionnels mais aussi leur responsabilité envers leurs propres étudiants. L'instauration d'une politique de sélection dans les systèmes académique européens n'est pas acceptable, d'autant qu'elle est absurde dans un contexte européen de libre circulation des travailleurs, et la démocratisation de leur enseignement est une obligation qu'ils ont envers leurs propres concitoyens.

VI. Conclusion

La Fédération des Étudiantes et Étudiants Francophones propose plusieurs pistes de solutions qui, ensemble, permettront de maintenir voire augmenter la qualité de l'enseignement en médecine vétérinaire. Ces solutions ont également l'avantage de ne pas nuire à l'accessibilité et à la démocratisation de notre enseignement.